

## L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine  
du lundi 2 au dimanche 8 mai 2022



**POLICE**  
RIVIERA

**243 interventions**



**AMBULANCE**  
RIVIERA

**96 interventions**



**PROTECTION**  
**CIVILE** RIVIERA  
PAYS-D'ENHAUT

**38 jours de service**  
Cours de répétition



**SDIS**  
RIVIERA

**13 interventions**

## **Interventions diverses**

*Les interventions faisant l'objet d'un suivi judiciaire ainsi que celles relevant de la sphère privée ne sont pas communiquées par nos services*



### **Blonay-Saint-Légier**



#### 03.05.2022 - 0630 : un cabanon de jardin brûle durant la nuit

Une habitante des hauts de la commune s'inquiète en remarquant au matin que le cabanon de jardin de son voisin a brûlé durant la nuit. Cinq pompiers sont alarmés avec un tonne-pompe 2'000 litres pour éviter tout risque de reprise de feu et de développement à la végétation environnante, des arbres présentant des traces de forte chaleur. Les sapeurs refroidissent la zone afin d'écarter tout danger. La Gendarmerie est également sur place pour le constat.

#### 06.05.2022 - 1811 : une cheminée endommagée menace les passants

Onze pompiers sont alarmés avec notamment un camion-échelle de 30 mètres au centre du village, face au risque que représente une cheminée endommagée. Une tôle de plusieurs dizaines de kilos menace en effet de tomber et de blesser les passants. Les pompiers sécurisent la construction, en vue de l'intervention d'un professionnel.



### **La Tour-de-Peilz**



#### 02.05.2022 – 2325 : pollution sonore – véhicule non-conforme

Un motocycliste est dénoncé à l'autorité compétente pour avoir circulé sur la route de Saint-Maurice, au guidon d'un engin ayant subi des modifications techniques non-conformes, provoquant ainsi une forte pollution sonore.

#### 07.05.2022 – 0825 : troubles de la tranquillité publique

Police Riviera est requise aux environs de la route de Blonay auprès d'un groupe de 8 jeunes qui importunent le voisinage en écoutant de la musique à un volume excessif au moyen d'une enceinte acoustique. Ils sont priés de cesser les nuisances et la détentrice du dispositif sonore est dénoncée pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



### **Montreux**



#### 02.05.2022 - 1100 : trottinette non-conforme

Un homme est intercepté à la gare CFF, alors qu'il circule sur une trottinette électrique qui a subi des modifications techniques lui permettant d'atteindre une vitesse largement au-dessus de celle autorisée de 20 km/h. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

#### Territet, 03.05.2022 – 1045 : conduite sous retrait de permis

En cours de patrouille motorisée sur la rue du Bocherex, les policiers interpellent un automobiliste qui circule alors qu'il se trouve sous une mesure de retrait de permis. Il est dès lors acheminé au poste de police pour la suite de la procédure et dénoncé à l'autorité compétente.

#### Clarens, 05.05.2022 - 1620 : mineur de moins de 16 ans qui fume

En cours de patrouille pédestre, les policiers interpellent un adolescent de 14 ans qui chemine sur la rue des Vaudrès, en fumant une cigarette électronique jetable. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal et l'autorité parentale est avisée des faits.

### Clarens, 07.05.2022 - 1540 : usage d'une trottinette sans avoir l'âge requis

Un adolescent de 12 ans est intercepté sur la rue Marc-Dufour, alors qu'il circule sur sa trottinette électrique sans avoir l'âge requis lui permettant d'obtenir un permis de conduire de la catégorie M. Le jeune tient des propos injurieux envers les policiers tout au long de l'intervention. Son père est rencontré sur place. Ils sont tous deux informés d'une dénonciation à l'autorité compétente.



### 03.05.2022 – 1345 : véhicule équipé de pneus lisses – stationnement sur une place réservée aux personnes handicapées

En cours de patrouille pédestre sur l'avenue du Général-Guisan, les policiers remarquent une voiture parkée sur une place réservée aux personnes handicapées. De plus, le véhicule est équipé de deux pneus avant complètement lisses. Sa voiture est dès lors immobilisée et la conductrice, qui arrive au même moment, est informée qu'elle fera l'objet d'une dénonciation aux autorités compétentes.



### 07.05.2022 – 1550 : accident de la circulation avec blessé et dégâts matériels

Notre présence est requise sur l'avenue du Général-Guisan suite à un accident de la circulation impliquant un automobiliste et un motard. Ce dernier, blessé, est pris en charge par un équipage d'ambulanciers et acheminé à l'Hôpital Riviera Chablais. Son engin est évacué par un service de dépannage. Un rapport d'accident est dressé par Police.



### 08.05.2022 – 0320 : ivresse à vélo

Lors d'une patrouille motorisée sur l'avenue de Gilamont, les policiers interceptent un cycliste à la conduite dangereuse, zigzaguant sur la chaussée et manquant à plusieurs reprises de chuter. Lors des contrôles, l'intéressé s'avère être en état d'ivresse. Il est dès lors conduit au poste de police et dénoncé à l'autorité compétente.



### 03.05.2022 - 1450 : occupation accessoire au volant

Dans le cadre d'un contrôle de la circulation, les policiers interceptent un automobiliste qui conduit tout en consultant son téléphone portable, sur l'avenue de Chillon. Il est dénoncé à l'autorité compétente.



### 04.05.2022 - 1502 : feu de végétation sous le viaduc de Chillon

Un incendie se déclare dans la végétation située sous le viaduc autoroutier de Chillon. Le sinistre atteint environ 50 mètres carrés et nécessite le déploiement de deux lances, pour les sept pompiers mobilisés. Ils parviennent à éviter son développement et à le maîtriser. Police Riviera, la Gendarmerie et le garde-forestier participent aux opérations.

## Autres



Le jeudi 5 mai, trente personnes de la formation d'intervention régionale (FIR) ont participé à un exercice qui portait sur l'entraînement des différentes phases de décontamination en cas d'épizootie.

Cinq membres du Groupe de Recherche et d'Intervention en terrain difficile (GRID) ont exercé la progression sur corde, seul ou avec une civière, le dimanche 7 mai. En parallèle, trois astreints qui suivront prochainement la formation de spécialiste antichute (N2) ont revu les éléments de base N1.

N1 = formation de base antichute / N2 = formation de spécialiste antichute.



## Radars mobiles

Date	Lieu	Vitesse limitée	Vitesse la plus élevée	Véhicules contrôlés	Véhicules dénoncés	% des usagers en infraction
03.05.22	Montreux, Av. Belmont	40 km/h	51 km/h	*	19	*
05.05.22	St-Légier, Ch. Osches	30 km/h	50 km/h	*	37	*
06.05.22	Clarens, Rue du Lac	60 km/h	77 km/h	*	47	*

\* contrôle effectué avec un appareil radar laser qui ne permet pas de comptabiliser le nombre de véhicules contrôlés

## Radars fixes

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Clarens, Rue Gambetta (sens montant)	50 km/h	29'131	9	67	0.261 %
Clarens, Av. E.-Rambert	50 km/h	17'587	9	0	0.051 %